

APPEL D'OFFRE DES PRIX N° 003- / 2026.

Le Centre de Recherche Agro écologique « CRAE » asbl, ayant son siège social en RDC, au n° 0045 sur avenue Mbaki, quartier Ndendere, ville de Bukavu, Province du Sud-Kivu.

CRAE est une association sans but lucratif avec comme mission : contribuer au développement, à la paix et cohésion sociale, à l'écologie de notre région et sa communauté ainsi qu'à sauver des vies et soulager la souffrance des personnes en situation difficile liée aux conflits et aux catastrophes naturelles ; tout en se basant sur des recherches et évaluations.

Pour son projet d'Assistance Multisectorielle en Logement, Terre et Propriété et Eau, Hygiène et Assainissement pour renforcer la résilience des personnes retournées et la communauté hôte dans la zone de santé de Kalehe ; N°CDFM 2519 ; financé par le FONDS HUMANITAIRE RDC mise en œuvre par le Centre de recherche Agro-Écologique « CRAE » en partenariat avec NORWEGIAN REFUGEE COUNCIL « NRC » ; le Centre CRAE cherche à sélectionner des fournisseurs de semences selon les éléments repris ci-dessous dans le tableau;

N°	DESIGNATION ARTICLE	VARIETE	QUANTITE en Kgs	OBSERV.
01	Arachide	Variété améliorée locale	200	d'autres variétés restent à apprécier
02	Haricot	Bea, CA	100	IDM
03	Maïs	CD	45	IDM

Le dossier de soumission devra impérativement comprendre

- La lettre de soumission
- Une copie du Registre de Commerce et de l'Identification Nationale, ou à défaut, le formulaire F92 ou une autorisation de fonctionnement pour les associations ;
- Les documents de déclaration de culture et les fiches d'inspection correspondantes ;
- Une copie du relevé d'identité bancaire (RIB) conforme à la dénomination légale de l'entreprise ou de l'entité.
- Tout autre document pertinent (ex. : contrats de fourniture précédemment signés avec d'autres partenaires, etc.).

Clauses impératives :

- Être légalement constitué et disposer d'un Registre de Commerce, d'une Identification Nationale, d'un formulaire F92 ou, pour les associations, d'une autorisation officielle de fonctionnement.
- Joindre au dossier de soumission les documents de déclaration de culture et/ou les fiches d'inspection y afférentes.